



En bref

FÉLICITATION À FRANCK HOUPERT DE VIRMING !

Il a été tiré au sort parmi les bonnes réponses du jeu concours organisé sur le stand de la Chambre d'agriculture à Agrimax à l'occasion du «lancement de la nouvelle offre de services en viande bovine». Il gagne une intervention gratuite «tri des femelles» avec Loïc Merson.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public
A Metz, 64 avenue André Malraux
 du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
 Le vendredi : de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15
Dans les bureaux décentralisés, sur RV
Morhange, 2 rue du Pratel
 Tél. 03 87 66 12 30
Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle
 Tél. 03 87 66 04 41
 (sauf mercredi après-midi)
Economie, installation, diversification :
 Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
 Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
 (sauf mercredi après-midi)
Sociétés :
 C. Vendramelli : 03 87 66 12 38
Point Accueil Installation :
 Tél. 03 87 66 12 93
Agriculture biologique :
 Tél. 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :
 P. Teufel : 03 87 66 12 57

Élevage bovins lait :
 Tél. 03 87 66 12 46

Élevage bovins viande :
 Tél. 03 87 66 12 46

Élevage ovin :
 C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :
 Tél. 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boves/drainage :
 A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boves :
 L. Zidar : 03 87 66 03 87

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@lorraine.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 09 69 36 35 99

apprentissage@lorraine.chambagri.fr

Suivre les actualités

de la Chambre d'agriculture

www.moselle.chambre-agriculture.fr

www.lorraine.mesparcelles.fr

CETOMIR et vous

CETOMIR est un prédicteur de l'acétonémie de la vache entre 7 et 120 jours de lactation à partir de l'analyse du spectre infrarouge de l'échantillon de lait du Contrôle laitier. Cet indicateur est disponible depuis le premier trimestre 2015 à la Chambre d'agriculture de la Moselle.

CETOMIR permet en routine, tous les mois, vache par vache d'apporter un indicateur de risque d'acétonémie. Celui-ci simple, rapide et sans contrainte pour l'éleveur permet de détecter précocement les animaux en acétonémie sub-clinique qui ne présentent pas encore de symptômes visibles et ainsi permettre une intervention rapide. Il n'y a aucune manipulation ou acte supplémentaire à réaliser sur les vaches.

L'information est disponible en même temps que les résultats d'analyses du Contrôle laitier. Elle figure sur les documents envoyés par mail ou par fax environ trois jours après l'échantillonnage. Les animaux sont alors classés entre le statut Sain ou Douteux ou Malade. Aujourd'hui près de 70 producteurs de lait adhèrent à ce service en Moselle. Voici le témoignage de l'un d'entre eux et celui de son technicien de la Chambre d'Agriculture.

Interview de Pascal Schmitt, producteur de lait au sein du GAEC du Chemin Blanc à Merskirch

- *Pouvez-vous me décrire votre exploitation ?*

- **Pascal Schmitt :** «Avec M. Mathis, nous sommes deux associés dans le GAEC. Nous exploitons une surface de 240 hectares et nous avons un troupeau de 70 laitières. Le lait est collecté par la Freiwald.

- *Pourquoi avez-vous choisi le service CETOMIR ?*



David Pauly, technicien, et Pascal Schmitt, éleveur, utilisateur de CETOMIR.

- **P. S. :** Je voulais faire des économies de propylène glycol et aussi mieux cibler la distribution sur les vaches. Sur l'exploitation, cet additif est distribué grâce à une pompe sur le DAC (Distributeur automatique de concentrés). J'adhère au service depuis le mois de janvier 2017.

- *Quelle était la précédente méthode de diagnostic de l'acétonémie ?*

- **P. S. :** Je n'en avais pas. Les vaches recevaient systématiquement du propylène après vêlage. A partir du 2^e vêlage, elles avaient toutes 150 g pendant trois semaines.

- *Quels sont les avantages et inconvénients du service CETOMIR ?*

- **P. S. :** Je peux cibler ma distribution de propylène sur certaines vaches et faire varier les quantités. A chaque contrôle laitier, j'adapte la distribution au DAC. Je monte la quantité à 250 g maximum si les vaches sont en statut "malade" ou "douteux". J'arrête ou je réduis la distribution en statut "sain". Pour

l'instant, je ne vois pas d'inconvénient à ce service.

- *Quels sont les gains obtenus ou espérés sur votre exploitation avec CETOMIR ?*

- **P. S. :** La consommation du fût de 200 l de propylène glycol se faisait sur deux mois à deux mois et demi. Chaque fût me coûte environ 600 euros. Avec CETOMIR et un bon réglage de la distribution, je devrais diviser la consommation de ce produit par deux sur l'année».

Interview de David Pauly, technicien spécialisé lait sur le secteur de Bouzonville et du Pays des trois frontières

- *Quels sont les retours des éleveurs de votre secteur sur CETOMIR ?*

- **David Pauly :** «Les résultats CETOMIR correspondent à la réalité : les vaches qui sortent en «malade» présentent bien souvent des signes cliniques d'acétonémie (amaigrissement, manque d'appétit, etc.). Les éleveurs réalisent des économies au niveau du monopro-

pylène-glycol. Ils adaptent la distribution au cas par cas en fonction des résultats. CETOMIR permet aussi de se rassurer au niveau de la ration quand beaucoup de vaches analysées sortent à l'état de "saines".

- *Selon vous, quel est le principal avantage de cet indicateur ?*

- **D. P. :** Il y a deux avantages principaux : la prévention de l'acétonémie et des problèmes qui en découlent (rétentions placentaires, chutes de production, chute des taux, problèmes de reproduction, vulnérabilité aux maladies, etc.) et les économies réalisées tant au niveau du traitement des pathologies que je viens de citer, qu'au niveau des quantités de monopropylène-glycol distribué en préventif (uniquement aux vaches qui en ont vraiment besoin).

- *Comment s'intègre CETOMIR dans votre métier et démarche de conseil ?*

- **D. P. :** On regarde avec l'éleveur les vaches "douteuses" et "malades", on en discute ensemble et on décide de corriger individuellement l'apport de concentré de production ou de faire un apport de monopropylène-glycol sur certaines vaches. Si trop de vaches sortent en "risque d'acétonémie", alors on revoit ensemble la ration des vaches en production et/ou des vaches tarées».

Propos recueillis par Arnaud GRESSET, responsable d'équipe lait

Chambre d'agriculture de la Moselle
 Service élevage
 Tél. 03 87 66 12 46
 arnaud.gresset@moselle.chambagri.fr

◆ Action

En novembre, je trie ferme !

Le mois de novembre arrive et avec lui les désormais traditionnelles collectes d'emballages vides par les distributeurs. Petit rappel des dates et des consignes de tri pour bien les préparer.

Mise en place au niveau national en 2001, la filière de collecte des bidons plastiques de produits phytosanitaires est connue de tous. Pourtant, pour recycler au maximum les déchets collectés et garantir la sécurité des agents de collecte et de traitement qui les manipulent, il est important de respecter quelques consignes.

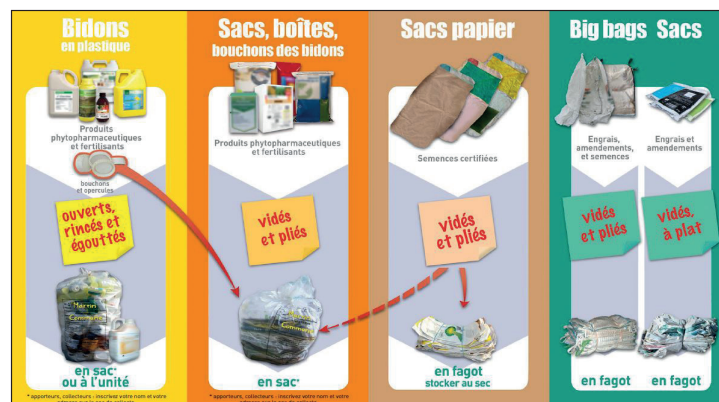
La règle d'ORE

La première pour les bidons de produits phytosanitaires et de produits lessiviels de salle de traite est la règle d'ORE : Ouverts, Rincés, Egouttés ! Elle

permet en premier lieu d'éviter les accidents dus à des bidons contenant encore des produits. Ensuite elle garantit le recyclage de ces plastiques, socle de l'équilibre financier de la filière. Les bidons ainsi préparés seront ensuite mis en saches, sur lesquelles le nom de l'exploitation doit être renseigné.

Les autres boîtes et sachets de produits phytosanitaires seront vidés, pliés et mis en sache identifiée.

Les sacs papier de semences certifiées et les big bags seront vidés, pliés et rassemblés en fagots.



Collectes GPB et LORCA

En novembre, en Moselle, deux distributeurs organisent des collectes :

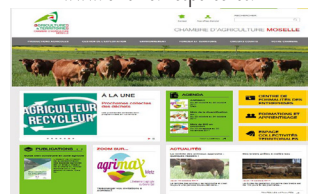
- **LORCA** les 7 et 8 novembre pour les EVPP et EVPHEL uniquement. Le 7 novembre à Boulay, Cons-La Granville, Delme, Insming au dépôt, Koenigsmacker, Lemud et Woustviller. Le 8 novembre à Aumetz, Bouzonville, Château-Salins, Faulquemont, Gravelotte, Imling, Noers, Pagny-les-Goins, Ritzing, Rohrbach-les-Bitche au silo et Vigy.

- **GPB** le 15 novembre pour les EVPP, EVPHEL, Sacs et big bags, PPNU et Equipements de Protection Individuelle.

Les saches sont disponibles auprès de vos distributeurs. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions.

Anne BARTH, conseillère spécialisée expert environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
 Service agronomie-environnement
 Tél. 03 87 66 12 44
 anne.barth@moselle.chambagri.fr



Comité de rédaction du 03/11/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie-Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.